



Réaliser un audit énergétique réglementaire – Formation initiale

FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 70 heures (10 jours)

Mixte : 70h, soit e-learning 42h + présentielle 28h

PUBLIC :

- Diagnostiqueurs immobiliers certifiés DPE souhaitant obtenir l'extension de certification pour la réalisation d'audits énergétiques réglementaires
- Architectes, Sociétés d'Architecture, Bureaux d'études, Thermiciens, Responsables travaux, Conseillers efficacité énergétique, Entreprises bâtiment réalisant un audit énergétique éligible aux aides financières

OBJECTIFS :

- Réaliser un Audit Énergétique répondant aux exigences de la réglementation (arrêté du 4 mai 2022 modifié par l'arrêté du 20 décembre 2023)
- Acquérir la méthodologie de l'audit énergétique
- Proposer des bouquets de travaux de rénovation adaptés à l'existant et aux réglementations en vigueur
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique et estimer leurs coûts en incluant les travaux induits
- Rédiger un rapport d'audit énergétique conforme à la réglementation et présenter les résultats au maître d'ouvrage

PRÉREQUIS :

- Aucun

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360°.
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur.

ANIMATEUR :

Formateurs qualifiés par Up n°PRO
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

Prérequis à l'extension de certification audit énergétique pour les diagnostiqueurs immobiliers (Cf. Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 - Art. 3)

- Certification DPE valide de plus de 2 ans, sans suspension, sur les 3 dernières années (Sans Mention ou Avec Mention) ou attestation d'audit énergétique prorogée, sans suspension, avant le 31 décembre 2023.
 - Avoir suivi une formation initiale réglementaire (70h) à l'audit énergétique auprès d'un OF certifié OFDTI
 - Être assuré.
- Consultez votre organisme de certification pour vérifier vos prérequis.

INCLUS :

Accès à un coaching métier hebdomadaire sur la durée de la formation (webinaires)

PROGRAMME :

Conforme au décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023

Partie théorique (35h e-learning)

- **Contexte législatif et réglementaire de l'audit énergétique :** les obligations pour les maîtres d'ouvrages, le lien avec les dispositifs d'aides financières
- **Méthodologie et organisation de la prestation de l'audit énergétique :** Norme NF EN 1627-2, recueil et analyse des informations
- **Thermique du bâtiment en lien avec l'audit énergétique**
- **Relevés et évaluation sur site :** de l'état du bâti, des systèmes de ventilation, de chauffage, d'Eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage ainsi que des auxiliaires et des équipements responsables des autres usages, identification des points sensibles liés aux désordres de la rénovation énergétique
- **Techniques d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes**
- **Scénarios de travaux permettant d'atteindre le niveau de rénovation performante :** travaux adaptés à l'existant et conformes aux réglementations en vigueur, en intégrant les interactions entre les lots et les travaux induits
- **Chiffrage des travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique et identifier les aides financières mobilisables :** enveloppe du bâtiment, systèmes et travaux indissociablement liés.
- **Présenter les résultats au maître d'ouvrage.**

Partie pratique (7h e-learning, 14h en salle, 14h terrain)

- **Réalisation complète d'audit énergétique sur des cas pratiques.**
- **Manipulation des outils professionnels et collecte de données et d'informations** (pathologies, contraintes architecturales, patrimoniales, techniques) en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prise de mesures.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [Résultats et chiffres clés](#).

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page [Informations pratiques](#).